



## Communiqué de presse concernant le projet d'implantation d'une nouvelle centrale thermique à Hambach ('Hambrégie' - DIRECT ENERGIE – sud de Sarreguemines – Moselle).

### *Pourquoi les Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement s'opposent au projet Hambrégie ?*

- ✓ **Au vu de la vive réaction d'opposition locale** : 8 des 11 communes locales consultées ont voté contre le projet. De nombreuses manifestations citoyennes d'opposition ont eu lieu.
- ✓ **Au vu de la prudence affichée du Conseil Régional** : report des financements initialement envisagés pour le projet Hambrégie.
- ✓ **Au vu de l'avis défavorable du commissaire enquêteur en conclusion de l'enquête publique.**
- ✓ **Hambrégie n'est pas considéré comme nécessaire dans le contexte de production électrique national** (Etude 'Horizons – « Evaluation de l'opportunité de l'implantation de cycles combinés au gaz dans le système énergétique français » - Septembre 2009').
- ✓ **Direct Energie tente de se positionner sur un marché juteux en proposant une solution curative à la 'sécurité électrique' à court terme qui incite à la surconsommation et va à l'encontre des objectifs Grenelle suivants** :
  - en **2020**, le '3\*20' vise à réduire de 20% de consommation énergétique, de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et d'augmenter de 20% la production des Energies Renouvelables.
  - en **2050**, le 'facteur 4' vise à diviser par 4 des émissions de GES et les consommations énergétiques.
- ✓ L'histoire du **charbon Lorrain** a amené notre région à développer une production électrique à partir d'énergies fossiles très conséquente. **Aujourd'hui**, avec les centrales de Blénod lès Pont à Mousson, d'Emile Huchet, de la Maxe, de Richemont et de Metz Chambieu, **la Lorraine produit à elle seule 15% de l'électricité d'origine fossile nationale**. Le contexte minier autrefois porteur fait désormais partie du passé. **Hambrégie souhaite profiter de l'illusion d'une pérennité possible de ce secteur en nous conduisant vers une industrie de transformation du gaz russe en électricité. Il n'est pas tolérable d'accepter un nouveau site de production de ce type en Lorraine.**

MIRABEL LNE

09 Allée des Vosges – 55000 Bar Le Duc, tél. 03 29 46 40 00, fax 03 29 76 83 68

[mirabel-lne@wanadoo.fr](mailto:mirabel-lne@wanadoo.fr) ; <http://mirabel.lne.free.fr>

- ✓ **Hambrégie ne prend ni en considération les améliorations futures et obligatoires des rendements du tertiaire et du résidentiel (isolation, efficacité, rendements chauffages) et de l'industrie (amélioration du rendement des process) ni le développement de l'éolien, de la géothermie (bassin minier Lorrain) et autres énergies renouvelables.**
- ✓ **La « solution Hambrégie » n'est ni durable ni lucide vis à vis de la rupture énergétique qui est entrain de se profiler : la durée de vie de la centrale serait de 30 ans, dix ans de moins que l'espérance de vie des réserves de gaz naturel Russes qui l'approvisionneraient. Et après ?**
- ✓ **Les prélèvements d'eau d'Hambrégie seraient inadaptés au régime sensiblement variable d'une année à l'autre de la rivière Sarre.** Ces prélèvements massifs et irréguliers déstabiliseraient fortement le régime hydrologique, base de fonctionnement du milieu naturel composé de marais (**zones humides remarquables de Hambach et du Hopbach – ZNIEFF**). A souligner qu'Hambrégie empêcherait toute industrie consommatrice d'eau de s'installer dans la zone (ZAC – Sarreguemines Confluence) car la pression exercée sur la Sarre ne serait plus soutenable.
- ✓ **Les rejets d'eaux de process de la centrale, notamment concentrés en acide sulfurique, provoqueraient un déclassement de la qualité de la rivière, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'atteinte du bon état de la Sarre fixé par le SDAGE Rhin Meuse (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhin Meuse).**
- ✓ **L'artificialisation des terres, l'augmentation du trafic routier et l'ensemble des aménagements que l'implantation de cette centrale impliqueraient ne font pas l'objet d'une préoccupation et d'une communication à hauteur des impacts.**
- ✓ **La population et l'environnement (nombreuses espèces protégées recensées sur la zone) seraient soumis à une nouvelle pollution atmosphérique**
- ✓ **Ce projet n'aurait que des conséquences négatives vis à vis du paysage (cheminée de 56 m de haut, panache de vapeur...)**
- ✓ **Les répercussions sur l'emploi ne seraient pas significatives (création d'à peine 40 emplois permanents) et les retombées fiscales décevantes dans le contexte de réforme de la taxe professionnelle.**